

## NOTE SUR LA VIE ET L'ŒUVRE DU FACTEUR D'ORGUES MONTOIS

### JEAN-BAPTISTE TISSEAU (1712-1744)

Jean-Baptiste Tisseau fut baptisé à St-Germain à Mons, le 23 mai 1712 sous le nom de Tisson. Il était le fils aîné de François et de Clémence Ribaux (1).

Le 13 novembre 1736, il épousa en l'église Saint-André, à Liège, Marie-Thérèse De bêche. Cinq enfants naquirent de cette union, tous baptisés à Notre-Dame aux fonts (2) : François-Paschase, le 21 novembre 1737, Marie-Josèphe, le 1 février 1739 et André, le 7 octobre 1740; mais le curé de Sainte-Madeleine enregistre le 2 et 7 novembre 1740, le décès de deux de ces enfants sans préciser leur nom ou leur sexe. Jean-Baptiste II naquit le 12 octobre 1741 et sa sœur Marie Thérèse, le 18 juin 1743.

En 1740, la famille habitait rue Sur Meuse, paroisse Sainte-Madeleine (3) mais ne tarda pas à déménager dans celle de Saint-Hubert où Tisseau mourut le 6 avril 1744 et sa femme le 13 mai 1745. La petite Marie-Thérèse fut sans doute recueillie par une personne charitable de la paroisse Saint-Thomas où elle décéda à son tour le 22 novembre 1746 âgée de trois ans et demi. Je n'ai pas trouvé trace du mariage d'un de ces enfants ni de leur accession aux ordres sacrés.

Cette triste histoire du jeune facteur montois, mort à 32 ans, explique comment si peu d'œuvres sont connues.

En 1737, il avait construit l'orgue de la paroisse Sainte-Marguerite à Liège (4); en 1740, comme nous allons le voir, celui de celle de Saint-Hubert. Deux ans après il restaura les orgues de la collégiale de Huy et de Neufmoustier (5), tandis que Mr Breuer (6), sans citer sa source, attribue à un Tisseau la réparation de l'orgue du couvent des chanoines de Notre-Dame des Anges en 1746, date qu'on ne peut retenir, s'il s'agit de Jean-Baptiste I.

Des recherches postérieures feront sans doute, connaître d'autres œuvres du malheureux facteur. Voyons, pour l'instant, dans quelles circonstances il construisit en 1740 l'orgue de l'église qui allait devenir celle de sa paroisse, aux pieds de laquelle il devait être inhumé quatre ans plus tard.

Le 5 mars 1740 comparurent devant notaire, Jean-Baptiste Tisseau facteur d'orgues et le baron de Méan (7), commissaire décideur de Maasricht, tenant de la paroisse Saint-Hubert à Liège (8), au nom de cette église, pour signer un contrat selon les termes duquel Tisseau s'engage à démonter l'orgue et le positif de l'église des religieux de Beaufays (9) et de le remonter dans l'église St-Hubert avant le prochain dimanche des

rameaux. Il devait y ajouter « une clisse neuve de chaisne, du dessin à convenir, avec une montre » et des tuyaux d'étain d'Angleterre et assurer l'entretien pendant un an. Il recevrait 500 florins. Si le travail n'était pas achevé dans les délais prescrits, il devait reprendre l'orgue; si, dans la suite, la fabrique d'église voulait acquérir « une orgue plus ample » Tisseau devait reprendre celui qu'il aurait placé.

Ce contrat ne fut pas exécuté car le 11 mai 1740 les mêmes parties en signèrent un autre (10), selon lequel Tisseau fournirait un bon orgue comprenant : « bourdon, prestant, flute, cornet à trois tuyaux, nazare, tierce, doublette, cymballe à 3 tuyaux, voix humaine toutes complets, trompette ou un bon cromhorn capable d'y suppléer » ; « le clavier sera à grande octave ». Tisseau recevra 1.000 florins blt, payables à raison de 300 lors de la signature de l'acte et le reste après achèvement des travaux.

Une clause très particulière est ajoutée au contrat, clause que je n'ai jamais rencontrée : quand l'orgue sera achevé, il sera examiné par des experts : s'ils le jugent inférieur à la valeur de 1000 florins, Tisseau recevra d'autant moins; s'ils le jugent supérieur, le facteur ne percevra cependant rien de plus même si les experts estiment qu'il vaut le double; si l'orgue n'est pas agréé, Méan peut le refuser et Tisseau rendra l'argent déjà perçu.

L'acte est suivi de trois acquits signés par le facteur d'orgue :

11 mai 1740, jour de la passation de l'acte	300 florins
15 mai 1740, 50 écus, ce qui fait	200 florins
23 février 1741	500 florins
	<hr/>
	1000 florins

L'orgue fut donc exécuté, payé et donna satisfaction.

Les restrictions sévères posées par Méan s'expliquent très probablement par le fait que l'orgue placé par Tisseau à Sainte-Marguerite n'avait pas donné satisfaction et qu'un conflit était survenu entre le facteur et la fabrique de cette église, conflit dont Tisseau était à peu près sorti vainqueur : l'orgue avait été jugé bon mais la caisse défectueuse.

C'est sans doute la raison pour laquelle Méan ne fit pas faire la caisse par Tisseau et confia ce travail à une autre personne. Echaudé par son procès contre Ste-Marguerite, Tisseau avait augmenté ses prix : au lieu de 900 florins pour 12 jeux et la caisse, il demanda à St-Hubert 1000 florins pour 10 jeux. Il semble qu'il donna satisfaction puisqu'il fut payé au prix demandé.

La composition de l'orgue est conforme à celles de l'époque : seule la présence d'un cromhorn est étonnante, ce jeu prenant toujours place dans les positifs dorsaux et jamais dans les orgues à un seul clavier, du moins dans la facture liégeoise du 18<sup>me</sup> siècle.

A la suite du Concordat de 1801, la paroisse fut supprimée et son territoire et ses biens rattachés à celle de Sainte-Croix. L'église resta affectée à l'usage paroissial jusqu'en 1803 puis désaffectée. Son mobilier fut vendu par la fabrique d'église de Sainte-Croix ainsi que l'église qui fut convertie en maison. On voyait encore ses haute colonnes de calcaire, ses chapiteaux gothiques à feuille d'eau, ses grands arcs brisés à double archivolt lorsqu'elle fut démolie l'année dernière pour faire place à une voie de grande communication. Il semble qu'on a pris ni relevés ni photographies. Quant à l'orgue de Tisseau, existe-t-il encore ? Les comptes de Sainte-Croix le révéleront-ils un jour ?

- (1) Il s'agit bien de lui car ses frères et sœurs cadets sont cités sous le patronyme Tisseau. Renseignements aimablement communiqués par M. Gabriel Wymans, conservateur des archives de l'Etat à Mons.
- (2) Toutes les dates de naissance, mariage et décès sont puisées aux registres paroissiaux de Liège, conservées aux dépôts des Archives de l'Etat en cette ville. L'acte de décès de Tisseau mentionne sa profession.
- (3) Capitation de cette paroisse citée par J. Breuer dans C.A.P.L. 19 (1928) 83.
- (4) U.W.O. 7 (1975) 8-11.
- (5) E. DE VOS dans U.W.O. 2 (1970 1, passim).
- (6) Même source que note 3.
- (7) Pierre de Méan (1691-1754) seigneur de Saive, Cornesse, Drolemvaux, Landenne, Atrin et Gossoncourt ; conseiller privé, conseiller ordinaire, commissaire décideur à Maastricht, construisit l'actuel château de Saive : il possédait en 1730 deux maisons à Liège, situées dans les paroisses voisines de St-Michel et de St-Hubert précisément. — Voir sa biographie par E. PONCELET dans B.I.A.L. 22 (1891) 343-347.
- (8) L'église était située au côté nord de la rue du même nom. L. DUBOIS lui a consacré une monographie dans « **Conférences de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège** », 4<sup>me</sup> série (1891) 90-110, mais l'auteur ne parle pas des orgues.
- (9) Les chanoines réguliers de Beaufays cherchaient alors à se défaire de leur orgue tout en conservant la caisse, ce qui explique l'obligation imposée à Tisseau de le transporter à Liège dans l'église Saint-Hubert et de fournir une nouvelle caisse. Quelques mois après ils changèrent d'avis et, le 7 septembre 1741, signèrent un contrat avec Jean-Baptiste le Picard pour la fourniture d'un nouvel orgue sans caisse ; enfin ils firent fabriquer un nouveau buffet qui s'y trouve encore et qui ressemble beaucoup à celui des bénédictines qui contenait aussi un instrument du même Picard. Le contrat de 1741 et une vue de l'orgue sont publiés par J. STEKKE dans le B.S.A.H.D.L. 38 (1953) 57-59, en annexe de son histoire du prieuré de Beaufays.
- (10) Cet acte suivi des acquits de paiements signés par Tisseau est conservé dans le protocole du notaire Leonis au dépôt des Archives de l'Etat à Liège. Je remercie vivement ma collègue, Madame Pieyns-Riga, qui me l'a fait connaître.

R. FORGEUR.

## Manufacture d'orgues de Malmedy

S.P.R.L.

61, rue Cavens, Malmedy

Fabrication d'orgues à tuyaux

Réparations, Transformations, Restaurations

Harmonisation qualifiée

10 années de garantie

3 premières années d'entretien gratuit

En magasin : Instruments neufs et d'occasion :

Orgues - Pianos - Harmoniums

Instruments anciens et modernes

Instruments idéaux pour l'étude de l'orgue

S'adresser à :

**A. THUNUS**

61, rue Cavens, 4890 Malmedy

Tél. (080) 77 75 49